

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **4 décembre 2017, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

Dérogation mineure au lotissement

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de lotissement 882-10, spécifiquement à l'article suivant :

Article 6.4 : Accepter une largeur de mesure avant à un nouveau lot, pour fins de constructions résidentielle unifamiliale, de 11,38 mètres au lieu des 15,24 mètres prescrits

Donné à New Richmond, ce 8^e jour de novembre 2017

Céline LeBlanc, greffière